

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 2024-1297 ET 2024-1298
REMBOURSABLES PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES**

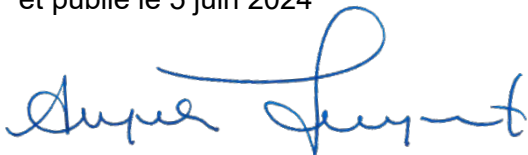
AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 février 2024, le conseil a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- **N^o 2024-1297** décrétant le remplacement et l'ajout de certains véhicules légers et autres véhicules à moteur pour un montant de 489 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 489 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.
- **N^o 2024-1298** décrétant le remplacement et l'ajout de certains véhicules lourds et autres véhicules à moteur pour un montant de 1 520 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 1 520 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Les règlements N^{OS} 2024-1297 et 2024-1298 ont été approuvés par les personnes habiles à voter le 23 mars 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 mai 2024.

Les règlements N^{OS} 2024-1297 et 2024-1298 entrent en vigueur le 5 juin 2024, jour de leur publication, et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 28^e jour du mois de mai 2024
et publié le 5 juin 2024



Angèle Tousignant, greffière